

Briand qu'elle ne serait plus désormais qu'une église paroissiale et non point une cathédrale. Ils lui accordaient bien le droit d'y officier, mais ils ne voulaient pas lui permettre de s'y installer comme un évêque dans sa cathédrale, avec son chapitre. C'était certainement de leur part le fait de la plus grande ingratitude envers un évêque qui s'était sacrifié par amour pour eux et à qui ils devaient en grande partie la liberté dont ils commençaient à jouir dans l'exercice de leurs droits religieux. Ils firent preuve dans toute cette affaire d'un esprit d'entêtement et de chicane que l'on ne saurait trop condamner. Le curé Récher était encore plus inexcusable que ses paroissiens. Profitant de la vacance du siège, et croyant à tort que l'abbé Briand ne reviendrait de Londres qu'avec le titre précaire de Vicaire Apostolique, il s'était accoutumé à tout gouverner par lui-même dans l'église ; et maintenant qu'un évêque en titre était donné au siège de Québec, au lieu de s'en réjouir et d'en louer le Seigneur, il s'employait à susciter des difficultés au prélat, et refusait même de signer l'acte de possession de son trône épiscopal." (1)

Lui et ses marguilliers avaient même refusé, pour sauvegarder leurs prétendus droits, la somme de quinze mille livres que Mgr Briand leur avait offerte pour la reconstruction de la cathédrale. (2)

Mgr Briand résume toute cette affaire dans une admirable lettre écrite au cardinal Castelli, préfet de la Propagande. Je ne puis résister au plaisir d'en citer une partie. Elle pourra fournir des arguments et au postulateur et à l'avocat du diable dans la cause de canonisation du premier évêque de Québec sans compter qu'elle pourra figurer avec avantage dans la prochaine édition de la *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin.

(1) " Les Evêques de Québec " p. 284.

(2) Archives de l'archevêché, Registre C. p. 269.